

TRAIT-D'UNION - JUILLET 2017

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Éditorial de Benoît SIMONNIN
Maire de Saint-Denis-sur-Loire,
Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens,

Comme tous les ans à pareille époque, vos élus municipaux viennent vous présenter le bilan d'activité à mi-année de la Commune et vous offrir quelques instants de lecture pour vos longues soirées... d'été. Ce Trait-d'Union n°95 ne dérogera pas à cette habitude.

Le 27 mars, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017. Après un exercice 2015 difficile d'un point de vue budgétaire, l'année 2016 a permis de reconstituer les réserves et d'envisager les importants investissements prévus en 2017 avec sérénité. Vous trouverez dans ce Trait-d'Union quatre pages pour mieux vous faire comprendre la gestion communale et les principaux chiffres du bilan 2016 et du budget 2017.

Ces investissements sont bien sûr la fin des travaux d'extension et de restructuration de notre école. Commencé en octobre 2016, ce chantier prendra fin pendant les vacances d'été de sorte que les enfants et personnels de l'école Lorjou puissent faire la rentrée 2017 dans leurs nouveaux locaux.

Le 20 juin, les travaux d'aménagement et d'extension des nouveaux ateliers municipaux, rue des Boulonnières, ont débuté. Nous commencerons à la rentrée les discussions avec les associations dionysiennes sur le devenir des actuels ateliers en locaux associatifs.

2017 verra aussi l'achèvement de la piste de circulation douce reliant Le Bourg à Macé par l'installation, au début de l'été, de bancs et de tables permettant à chacun de s'approprier cet espace de vie que nous avons voulu, pour vous tous, sécurisant, accueillant et agréable.

Comme à son habitude, ce bulletin municipal vous donnera des informations pratiques, des nouvelles de nos associations et, entre autres, de notre école.

Je vous rappelle que toutes ces informations sont aussi disponibles sur notre site Internet saintdenissurloire.fr. Ce site a fait peau neuve le 13 juin dernier pour vous proposer une version plus lisible, plus facile d'accès et consultable aisément sur tous les supports (PC, smartphones, tablettes...).

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, une bonne lecture de votre Trait-d'Union et d'excellentes vacances d'été.

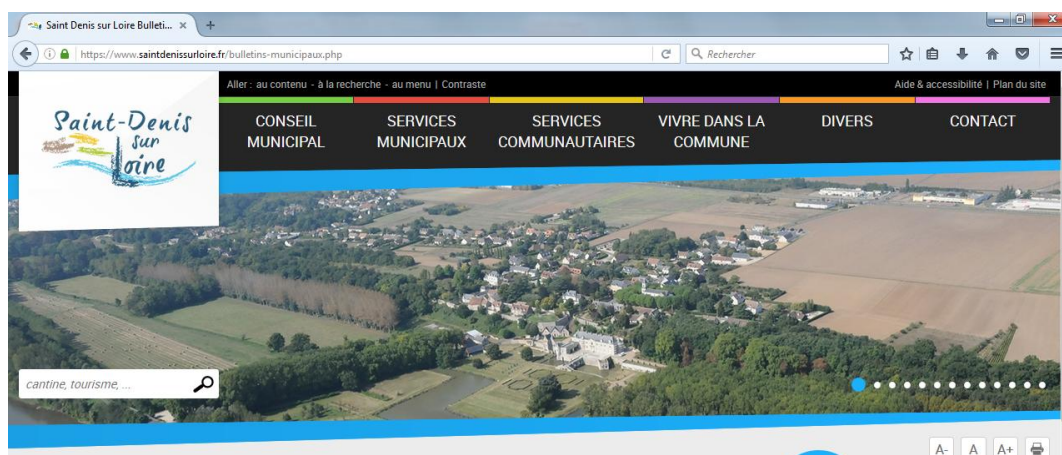


Bulletin n° 95



Dans ce numéro :

Éditorial.....	1
Réunions du conseil municipal....	2
Agenda 2 ^{ème} semestre.....	7
Le budget communal.....	8
Dernières nouvelles !.....	12
Les commissions communales	12
Infos diverses & pratiques.....	15
Vie associative.....	18
Informations pratiques.....	20



saintdenissurloire.fr
Site Internet de la
commune « relooké »
depuis le 13 juin.

Délibérations du conseil municipal

RÉUNION DU VENDREDI 10 FÉVRIER 2017

Présents : Benoît SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Patrick BOULET – Emmanuelle LE GALL – Odile JOUET – Isabelle CALLIGARO – Christophe ROCHEREAU – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Jean-Marc TRAZÈRES – Loïc FONTAINE

Délibération n°2017-001 – Création d'une commission de délégation de service public

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2014-020 du 10 avril 2014, portant création de la commission d'appel d'offres. Il propose la création d'une commission de Délégation de Service Public dont les membres pourraient être les mêmes que ceux de la commission d'appels d'offres élus en avril 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°2017-002 – Convention avec AGGLOPOLYS pour l'instruction des droits du sol

Le Maire présente la nouvelle convention avec Agglopolys pour l'instruction des droits du sol et, notamment, les nouvelles conditions financières entre les communes et l'EPCI.

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elle sera reconductible pour une année civile complète par tacite reconduction sauf dénonciation expresse notifiée par la commune trois mois au moins avant le début de l'année de reconduction. La durée totale de la convention ne peut excéder quatre ans, soit trois reconductions tacites au maximum.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- décider la conclusion d'une convention définissant les missions du service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune, et fixant les modalités de prise en charge financière de ce nouveau service rendu par Agglopolys pour le compte de ses communes membres,
- autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, cette proposition.

Délibération n°2017-003 – Construction des ateliers municipaux – Engagement de la commune à conserver la même affectation pendant 5 ans minimum

Concernant l'aménagement et l'extension d'un hangar en ateliers communaux, un permis de construire a été déposé en 2016. La taxe d'aménagement lui est applicable.

Néanmoins, le code de l'Urbanisme stipule dans son article R 331-4 1°, que les bâtiments construits par une collectivité locale et exemptés de la taxe foncière sur les propriétés bâties en application du 1° de l'article 1382 du Code général des Impôts, peuvent être exonérés de la taxe d'aménagement, à condition que la commune s'engage à conserver à la construction la même affectation pendant une durée minimale de cinq ans à compter de l'achèvement de la construction.

Le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cet engagement.

Après en avoir délibéré :

- **le conseil municipal s'engage à l'unanimité, à conserver pendant une durée minimale de cinq ans à compter de l'achèvement de la construction, la même affectation au bâtiment construit dans le cadre de ce permis de construire.**
- **précise que l'immeuble est affecté à un service public et d'utilité générale, et non productif de revenus. Par conséquent, il est exonéré de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Délibération n°2017 004 – Mise à disposition de matériels – Avenant avec la société de restauration API RESTAURATION

Le Maire informe le conseil municipal que le four du restaurant scolaire montre des signes de faiblesse. D'autre part, il est opportun de se poser la question du type de matériel nécessaire pour la remise en température des plats livrés par la société API Restauration avec laquelle nous avons un contrat de prestation de repas livrés cuisinés.

La possibilité de recourir au même principe pour le réfrigérateur permettrait de passer les plats inox dans lesquels sont préparés les repas, directement du réfrigérateur au four.

Cette société nous propose un four de remise en température et un réfrigérateur sous deux formes :

- soit à l'achat au prix de 3 600 € HT soit 4 320 € TTC.
 - soit sous forme de mise à disposition pour 16 800 repas (équivalents à 3 ans) avec achat à l'euro symbolique au terme des trois ans.
- Le prix du repas serait de 2,6747 € HT. La société API Restauration prend en charge les pannes et réparations pendant cette durée.

Cette solution nous laisse néanmoins la possibilité de changer de prestataire en cours de période, il nous faudrait alors financer le solde en une seule fois.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- **de choisir la solution de mise à disposition pendant trois ans d'un four de remise en température et d'un réfrigérateur par la société API Restauration au restaurant scolaire,**
- **autorise le Maire à signer un avenant avec la société API Restauration.**

Délibération n°2017-005 – Travaux du château d'eau – Échafaudage multidirectionnel

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux en cours de réfection intérieur et extérieur au château d'eau.

Les habitants situés à proximité ont émis des craintes quant à la projection de peinture au moment du ravalement extérieur.

C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui un devis pour un échafaudage multidirectionnel en lieu et place de la nacelle initialement prévue. Plusieurs entreprises ont été contactées.

L'entreprise LV Tec est la moins-disante avec une location d'un montant de 60 790 € HT soit 72 948 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Dossiers d'urbanisme : Rapporteur Patrick MENON : 3 DP et 5 PC

RÉUNION DU VENDREDI 27 MARS 2017

Présents : Benoît SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET - Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU - Emmanuelle LE GALL – Odile JOUET - Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Loïc FONTAINE – Isabelle CALLIGARO

Absents : Patrick BOULET ayant donné pouvoir à Martine CIRET – Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Isabelle CALLIGARO – Christophe ROCHEREAU ayant donné pouvoir à Loïc FONTAINE

Délibération n°2017-006 – EXTENSION ÉCOLE LORJOU – AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE BARBOSA

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2016-046 portant attribution du marché de l'extension de l'école LORJOU, et autorisant le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Il précise que des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour le lot n°1 :

Objet de l'avenant n°1 au lot 1 : Maçonnerie - BA – Entreprise BARBOSA CONSTRUCTION -29 rue du Pommier Rond – 41190 LANDES LE GAULOIS

Plus-value engendrée par la modification d'implantation en altitude des classes primaires, sanitaires et préau (+30 cm) :

Montant initial TTC du marché	187 200,00 €
Avenant n°1	6 043,92 €
Nouveau montant TTC du marché	193 243,92 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché pour le lot n°1.

Délibération n° 2017-007 – ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE L'EXTENSION DES ATELIERS COMMUNAUX

Isabelle CALLIGARO s'est absentée au moment du vote.

Le Maire informe le conseil municipal de la réception des offres pour les travaux d'extension des futurs ateliers communaux.

Suite à l'avis formulé par la commission d'appels d'offres, il propose de retenir, les offres des entreprises suivantes :

- LOT Maçonnerie B.A.	BARBOSA CONSTRUCTION	82 871,87 € TTC
- LOT CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE - BARDAGE	Ent. CALLIGARO	51 381,60 € TTC
- LOT SERRURERIE	Entreprise CALLIGARO	19 920,00 € TTC
- LOT MENUISERIES ALUMINIUM	Entreprise APSM	6 607,32 € TTC
- LOT MENUISERIES BOIS	Entreprise BMCC	3 849,44 € TTC
- LOT PLATERIE – CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS	Entreprise ARARAT	9 597,65 € TTC
- LOT ÉLECTRICITÉ	Entreprise MÉNAGE ÉLECTRICITÉ	14 705,45 € TTC
- LOT PLOMBERIE	Entreprise FORTIN GUENÉE	7 049,41 € TTC
- LOT CHAUFFAGE (solution AÉROTHERME)	Entreprise FORTIN GUENÉE	20 914,80 € TTC
- LOT CARRELAGE	Entreprise SRS pour un montant de	7 481,50 € TTC
MONTANT TOTAL		224 379,04 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ces entreprises pour les travaux et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2017-008 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET SERVICE EAU

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2016 qui se présente comme suit :

❖ Section d'exploitation :

- Dépenses	13 251,00 €
- Recettes	136 933,01 €
- Excédent d'exploitation	123 682,01 €

❖ Section d'investissement :

- Dépenses	77 487,04 €
- Recettes	218 791,43 €
- Excédent d'investissement	141 304,39 €

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU, prend la Présidence et fait procéder au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le CA 2016 du budget EAU.

Délibération n°2017-009 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSÉ PAR MONSIEUR DUBOIS PASCAL DU 01/01/2016 AU 31/12/2016, TRÉSORIER PRINCIPAL DE BLOIS-AGGLOMÉRATION - BUDGET SERVICE EAU

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2017-010 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour et constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé d'exploitation de	123 682,01 €
- un excédent cumulé d'investissement de	141 304,39 €
- compte-tenu des restes à réaliser d'un montant de	90 000,00 €

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat excédentaire d'exploitation de 123 682,01 € à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

Délibération n° 2017-011 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET SERVICE EAU

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

❖ Section d'exploitation	148 855,01 €
❖ Section d'Investissement	254 555,39 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif du service EAU 2017 présenté.

Les délibérations 2017-12 à 2017-14 et 2017-16 ne sont pas détaillées ci-dessous mais dans les quatre pages « Budget » de ce Trait-d'Union. Elles ont toutes été adoptées l'unanimité par le conseil municipal.

Délibération n° 2017-012 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Délibération n° 2017-013 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSÉ PAR MONSIEUR DUBOIS PASCAL DU 01/01/2016 AU 31/12/2016, TRÉSORIER PRINCIPAL DE BLOIS-AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2017-014 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Délibération n° 2017-016 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Délibération n° 2017-015 – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux des 3 taxes locales votés en 2016.

Plusieurs hypothèses sont exposées et discutées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation	12,04 %
- Taxe foncière (bâti)	12,35 %
- Taxe foncière (non-bâti)	48,41 %

Délibération n° 2017-017 – EXTENSION ÉCOLE LORJOU – AVENANT N°2 AVEC L'ENTREPRISE BARBOSA

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2016-046 portant attribution du marché de l'extension de l'école LORJOU, et autorisant le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Il précise qu'un avenant n°1 a été signé avec cette entreprise pour des ajustements techniques de chantier.

Objet de l'avenant n°2 au lot 1 : Maçonnerie - BA – Entreprise BARBOSA CONSTRUCTION - 41190 LANDES LE GAULOIS

Moins-value engendrée par des travaux non faits et plus-value sur travaux non prévus :

Montant initial TTC du marché	187 200,00 €
Avenant n°1 (plus-value)	6 043,92 €
Avenant n°2 (moins-value)	- 286,87 €
Nouveau montant TTC du marché	192 957,05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché pour le lot n°2.

Délibération n° 2017-018 – ACHAT DE LA PARCELLE CADASTRÉE I 432 LE BOURG

Le Maire rappelle au conseil municipal le courrier qui avait été envoyé aux propriétaires de la dernière zone classée en 1AU au Plan Local d'Urbanisme (zone ne pouvant être construite que dans le cadre d'un projet d'urbanisation d'ensemble), affirmant l'intérêt que la municipalité portait à ces parcelles destinées à être urbanisées, afin d'en garder la maîtrise.

L'estimation du service des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques est de 5 € le m².

Les propriétaires de la parcelle I 432 d'une contenance de 942 m² ont souhaité céder leur bien et ont donné leur accord sur une proposition d'achat à 5,50 € le m², les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Le Maire propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de se porter acquéreur de la parcelle I 432 d'une contenance de 942 m² au prix de 5,50 €/m²,
- que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- d'inscrire au budget primitif 2017 de la commune la somme nécessaire à cette transaction,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

RÉUNION DU VENDREDI 16 JUIN 2017

Présents : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET - Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU - Emmanuelle LE GALL – Odile JOUET - Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Loïc FONTAINE – Isabelle CALLIGARO – Christophe ROCHEREAU

Absents : Patrick BOULET ayant donné pouvoir à Martine CIRET – Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Isabelle CALLIGARO

Délibération n° 2017-019 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission « vie associative », réunie le 4 avril pour examiner les demandes de subvention, propose de retenir les associations et les montants ci-dessous :

<i>Association</i>	<i>Montant voté (en €)</i>
APOLLOS	1 000
COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	1 000
CLUB DU BEL ÂGE	500
SOCIÉTÉ DE CHASSE	300
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DU LOIR ET CHER	50
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE	50
CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE BLOIS	150
LUTTE CONTRE LE CANCER	150
CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS DE BLOIS	100
CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS	50
TOTAL	3 350

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue à l'unanimité pour 2017, les subventions aux associations comme proposé par la commission.

Délibération n° 2017-020 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES 2017-2018

Les maires et adjoints aux affaires scolaires de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon, les trois communes du RPI, se sont réunis le 10 mai pour établir les nouveaux tarifs et valider le règlement intérieur des services périscolaires.

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement intérieur relatif au fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie et du transport du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accepte les termes du règlement intérieur** relatif au fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie et du transport scolaire pour l'année 2017-2018 ;
- **Valide les tarifs** de restauration scolaire indiqués à l'article 4 du règlement et les tarifs de la garderie périscolaire indiqués à l'article 9 du règlement ;

Délibération n° 2017-021 – INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

La délibération n° 2014-021 décidant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints, fait référence à l'ancien indice brut 1015.

Il convient de l'actualiser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint :

- au taux maximum prévu par les textes pour le maire, soit 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- au taux maximum prévu par les textes pour les adjoints, soit 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Délibération n° 2017-022 – COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2016-2017 (CRACL) – LA MARTINIÈRE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu annuel à la collectivité sur le lotissement « La Martinière », et rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils doivent en donner quitus à la SEM 3 Vals Aménagement.

Après lecture, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de donner acte à 3 Vals Aménagement de la transmission du compte-rendu annuel pour les exercices 2016 (réalisations) – 2017 (prévisions) de l'opération d'aménagement concédée « La Martinière » et de lui en donner quitus.

Délibération n° 2017-023 – RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable élaboré par la SAUR et relatif à l'exercice 2016.

Le Conseil municipal prend acte du présent rapport.

Délibération n° 2017-024 – PEINTURES SUR LE RÉSERVOIR DU CHÂTEAU D'EAU

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de réhabilitation intérieur et extérieur du réservoir du château d'eau de Villeneuve. Il évoque la possibilité de peindre sur le réservoir le logo de la commune de Saint-Denis-sur-Loire et présente un devis d'un montant de 12 844,80 € TTC.

L'échafaudage installé pour la peinture du fût permettrait de réaliser une économie substantielle sur ces travaux de peinture.

La commune de La Chaussée Saint-Victor, à qui nous fournissons de l'eau, propose de participer à hauteur de 50 % du montant HT du devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir les coloris testés pour la peinture de l'édifice (blanc pour le fût et bleu pâle pour la cuve) ;
- décide à l'unanimité de faire peindre deux logos de la commune de Saint-Denis-sur-Loire sur le réservoir du château d'eau,
- accepte la participation financière de la commune de La Chaussée Saint-Victor à hauteur de 50 % du montant HT.

Délibération n° 2017-025 – RENOUELEMENT DE LA DSP EAU POTABLE – PASSATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT ENTRE LA COMMUNE DE LA CHAUSSÉE SAINT-VICTOR ET LA COMMUNE DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la constitution d'un groupement de commande entre les communes de La Chaussée Saint-Victor et Saint-Denis-sur-Loire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une délégation de service public pour l'eau potable.
- approuve les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Délibération n° 2017-026 – VIREMENTS DE CRÉDITS

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- art 2031 Frais d'études + 3 000 €
- art 2151 réseaux de voirie - 3 000 €

Délibération n° 2017-027 – VIREMENTS DE CRÉDITS - BUDGET EAU

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- art 1391 Dotation aux amortissements + 5 €
- art 777 Dotation aux amortissements + 5 €
- art 021 Virement de la section d'exploitation + 5 €
- art 023 Virement à la section d'investissement + 5 €

Délibération n° 2017-028 – RÉFECTION DES MARCHES DE L'ÉGLISE - DEMANDE DE RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Le Maire présente des devis pour la réfection des marches d'accès au parvis de l'église.

Le devis de réfection des marches s'élève à 4 713,50 € HT et 2 994,50 € HT pour la partie de réfection des murs de soutènement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la réfection des marches d'accès au parvis de l'église et des murs les soutenant,
- de demander une subvention au titre de la Réserve Parlementaire, au taux le plus élevé possible,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Dossiers d'urbanisme : Rapporteur Patrick MENON : 8 DP et 3 PC

Tour des commissions :

- **Commission scolaire** : rapporteur Martine CIRET
 - 8 lits supplémentaires seront achetés pour la sieste des enfants de maternelle.
 - Rythmes scolaires : possibilité est donnée par le Gouvernement de revenir à la semaine des 4 jours dès la prochaine rentrée. À la réunion du RPI du 10 mai, les municipalités ont décidé de ne pas précipiter les choses, la rentrée 2017 étant déjà organisée au niveau des TAP et du service des personnels.

QUESTIONS DIVERSES :

- Nouveau site Internet depuis le 13 juin. Reste quelques ajustements à faire.
- Cimetière : prévision d'un espace cinéraire. Des devis et projets sont présentés. Les documents seront transmis par mël.

RÉUNION DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Présents : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Christine MAUVISSEAU – Emmanuelle LE GALL – Loïc FONTAINE – Isabelle CALLIGARO – Christophe ROCHEREAU

Absents : Dominique RICHOMME (pouvoir à Jean-Pierre MOREAU) – Odile JOUET (pouvoir à Martine CIRET) – Patrick BOULET (pouvoir à Christine MAUVISSEAU) – Philippe VIGIÉ DU CAYLA (pouvoir à Patrick MENON) – Jean-Marc TRAZÈRES

Désignation des délégués pour les Sénatoriales du 24 septembre : Titulaires : Benoit SIMONNIN, Patrick MENON et Martine CIRET.

Suppléants : Christine MAUVISSEAU, Emmanuelle LE GALL et Christophe ROCHEREAU.

Délibération n° 2017-029 – INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL POUR LES AGENTS COMMUNAUX : Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017-030 – AVENANT À LA CONCESSION EAU POTABLE AVEC LA SAUR (Prolongation de 18 mois) : Unanimité

Délibération n° 2017-031 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE (BUDGET EAU) : Unanimité



Vous voulez en savoir plus ?

Nous vous rappelons que les comptes rendus détaillés des réunions de conseil municipal sont consultables en Mairie et disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site Internet de la commune : <https://www.saintdenissurloire.fr/comptes-rendus.php>



2
0
1
7

Agenda

Deuxième semestre

Tous les mardis, hors vacances scolaires, à la Maison des Associations, proposé par Apollos :

10h00 – 11h15 Yoga

18h45 – 19h45 Gymnastique volontaire

2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois à 20h30

Soirée Tarot à la Maison des associations, organisée par le Comité des Fêtes

2^{ème} lundi de chaque mois de 14h et 17h

Patchwork à la Maison des associations, organisé par Apollos



MESSE À SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
LE DIMANCHE 8 OCTOBRE 2017
À 10H30



⑦ Juillet

Le 14 à 23h00 : Feu d'artifice sur la Plage de Ménars, organisé par les municipalités de Ménars et Saint-Denis-sur-Loire

Le 23 toute la journée : Tournoi de football (sur réservation) au complexe sportif (plateforme multisports). Organisé par un jeune dionysien avec le soutien de la Municipalité.

① ⑩ Octobre

Le 11 après-midi : Concours de belote à la Maison des associations, organisé par les AFN.

Le 15 : Brocante dans le Bourg, organisée par le Comité des Fêtes.

Le 24 après-midi : La Ludomobile du CIAS s'arrête à la Maison des Associations.

① ① Novembre

Le 11 à 11h00 : cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

① ② Décembre

Le 9 après-midi : Concours de belote du Club du Bel Âge à la Maison des associations

⑨ Septembre

Le 2 : Sortie en Anjou (La Mine Bleue, Terra Botanica), organisé par Apollos

Les 23 et 24 : Concours photos à la Maison des associations, organisé par Comité des Fêtes. Thème 2017 : « LA RUE »



L'Observatoire Loire est ouvert tout l'été !

- un balcon sur la Loire unique en Loir-et-Cher
- une scénographie interactive et ludique
- un lieu de partage et de passion

Parc des Mées – La Chaussée Saint-Victor

Acteur de l'éducation à l'environnement depuis 1992 à travers des animations nature et patrimoine, des conférences, des manifestations, des circuits en bateau..., l'Observatoire Loire a ouvert en 2016 au Parc des Mées une scénographie interactive et ludique captivante ouverte à tous.

Passez un moment unique avec le fleuve

Une équipe d'animation pour vous guider dans votre immersion.

La Loire se met en scène ! Scénographie & Lieu d'échanges et de connaissances

L'Observatoire Loire, c'est aussi la navigation sur le Fleuve royal à partir du Port de la Creusille à Blois

Renseignements et réservations : 02 54 56 09 24 - info@observatoireloire.fr

www.observatoireloire.fr



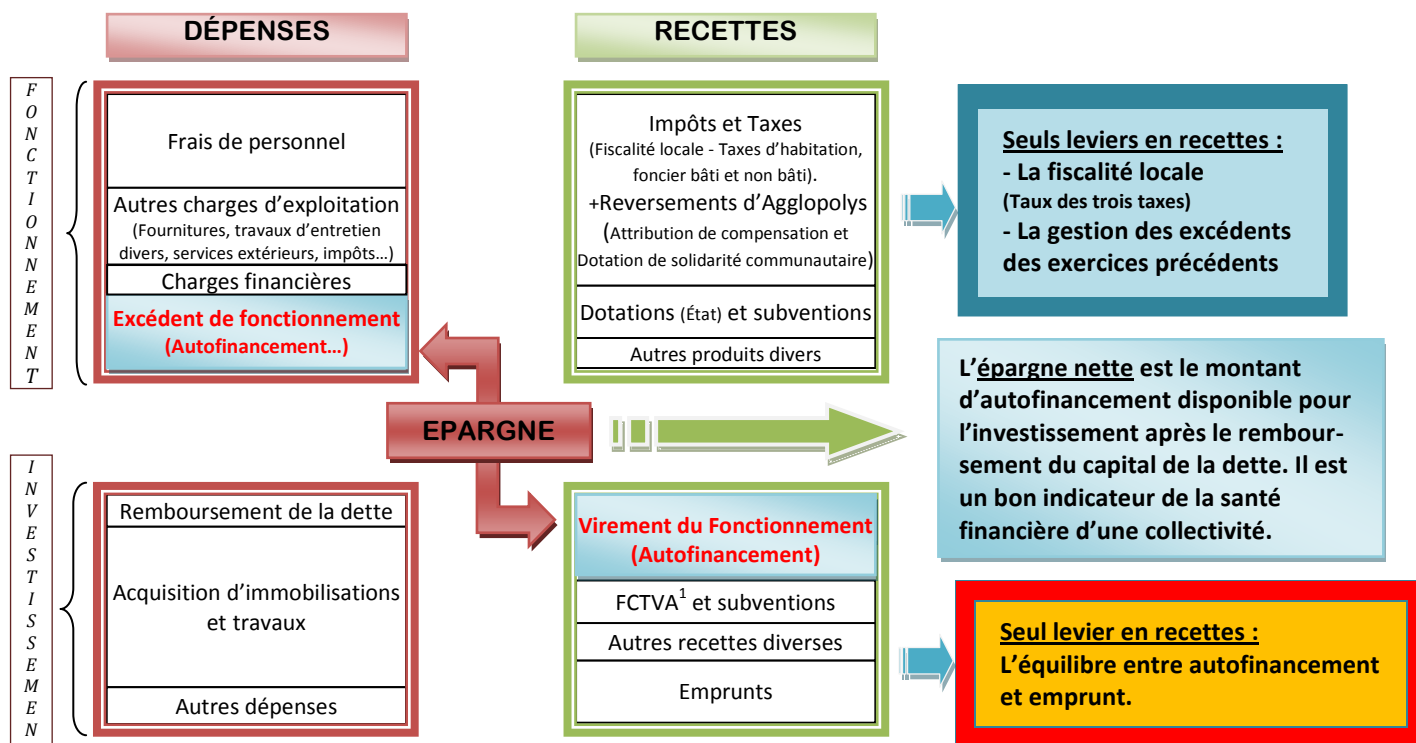
LE BUDGET COMMUNAL

Benoit SIMONNIN

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2017 et le compte administratif (CA) de l'exercice 2016 ont été adoptés à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2017.

Les articles ci-dessous ont pour objectif de mieux vous faire comprendre les mécanismes de la gestion budgétaire d'une commune et de vous présenter les grandes lignes du compte administratif 2016 et les principaux postes du budget primitif de l'exercice 2017.

1. Présentation générale du budget



¹Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) correspond au reversement partiel par l'État de la TVA sur les investissements de l'année précédente.

Le budget est composé de deux sections :

- La section de **Fonctionnement** : elle permet de gérer la commune au quotidien en comptabilisant les différentes recettes et dépenses.
- La section d'**Investissement** : elle permet de réaliser nos projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules, matériels...) et de réaliser des travaux importants, par exemple de voirie, d'assainissement pluvial ou de restauration de bâtiments.

La section de fonctionnement est principalement financée par la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières), les sommes reversées à la commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et, de moins en moins cependant, les différentes dotations d'État.

La section d'investissement est financée principalement par deux ressources (en dehors des subventions sollicitées auprès d'autres collectivités ou organismes divers) : l'autofinancement, qui vient des excédents cumulés des années précédentes, et l'emprunt. Une bonne gestion consiste à trouver un juste arbitrage entre les deux. Au 1^{er} janvier 2017, notre commune avait un en-cours de dette de 548 017,16 €. Cette augmentation de l'endettement correspond essentiellement à un emprunt de 500 000 € contracté fin 2016 pour les travaux de l'école et des ateliers. L'endettement de la commune reste tout à fait maîtrisé puisque notre capacité de désendettement de 4,5 années et la dette par habitant (671 €) sont proches des moyennes départementales.

Je vous rappelle que le recours à l'emprunt pour financer des investissements durables permet :

- D'adapter la durée du financement à la durée de vie de l'investissement auquel il est destiné ;
- De répartir le financement d'un investissement sur plusieurs années, voire sur plusieurs générations d'habitants, pour les plus durables. Cela permet de ne pas faire supporter l'investissement aux seuls contribuables actuels.

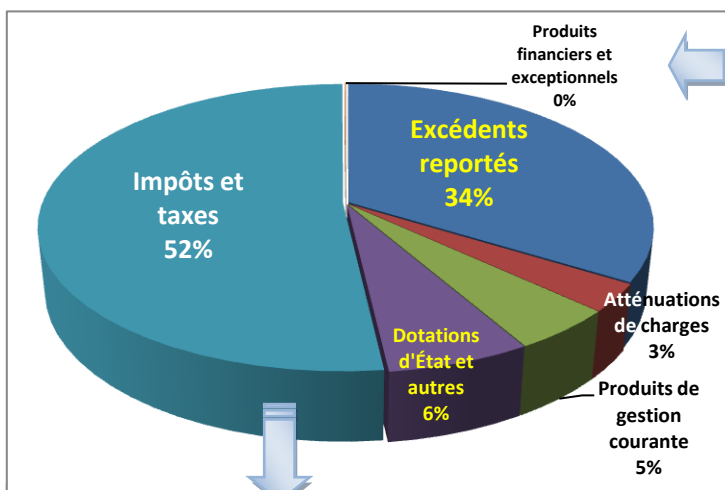
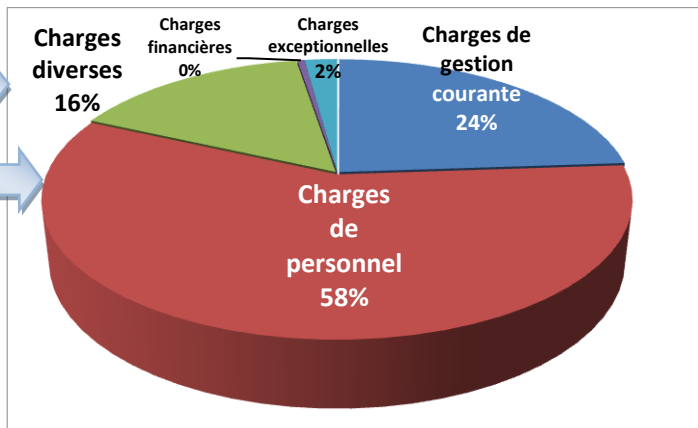
2. Le compte administratif 2016

Le compte administratif (CA) est le document qui retrace l'historique des mouvements de fonctionnement et d'investissement au cours d'un exercice comptable (une année civile). Il est préparé et présenté par l'ordonnateur (le Maire).

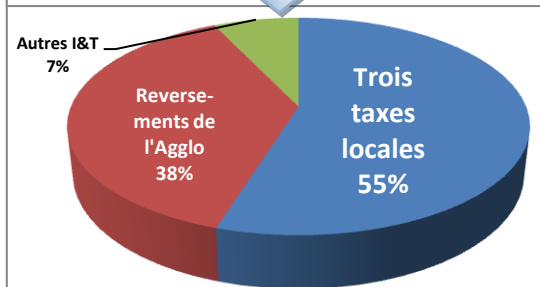
Grandes lignes du compte administratif 2016 :
(Dépenses & Recettes réelles, hors opérations d'ordre)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CA 2016

DÉPENSES	
Totales	468 440,89 €
Dont dépenses réelles 2016	465 046,19 €
Charges à caractère général	111 190,10
Charges de personnel ⁽¹⁾	269 112,06
Charges diverses	72 651,51
Charges financières	2 092,52
Charges exceptionnelles	10 000,00
Opération d'ordre ⁽²⁾	3 394,70
⁽¹⁾ Charges de personnel – remboursements assurances 241 573 €	
⁽²⁾ Opérations comptables ne donnant pas lieu à décaissement	



RECETTES	
Totales	888 287,56 €
Dont recettes réelles 2016	886 454,86 €
Excédents reportés	299 310,22
Atténuations de charges	27 538,79
Produits de gestion courante	42 323,79
Dotations d'État et autres	57 726,46
Impôts et taxes ⁽¹⁾	458 921,24
Produits financiers et exceptionnels	634,36
Opération d'ordre ⁽²⁾	1 832,70
⁽¹⁾ Dont - trois taxes locales	
- reversements d'Agglopolys	174 586,00
- autres Impôts & Taxes	32 591,24
⁽²⁾ Opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement	



Commentaires sur la section de fonctionnement :

➤ Le poste « **Charges de personnel** » représente 58% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un taux important, supérieur à la moyenne des communes comparables à la nôtre. Toutefois il convient d'apporter deux explications :

- Nous avons dû, à nouveau en 2016, embaucher du personnel supplémentaire pour pallier les absences de personnels titulaires. Si l'on déduit les remboursements par l'assurance des salaires et cotisations sociales (*Atténuations de charges dans les recettes de fonctionnement*), le ratio de charges de personnel redevient conforme à la norme.

- Si on calcule le coût des charges de personnel par habitant, ce chiffre n'est que légèrement supérieur à la moyenne. La bonne maîtrise des autres charges de fonctionnement, limitant ainsi le montant des charges totales, augmente relativement la part des charges de personnel dans celles-ci.

➤ Les charges exceptionnelles importantes correspondent à une participation versée au concessionnaire du lotissement de La Martinière.

➤ Grâce à une gestion sérieuse et rigoureuse, les charges de fonctionnement ont diminué globalement de 16,7% en 2016 par rapport à 2015. Elles sont de 531 € par habitant pour une moyenne départementale pour notre strate de population de 641 €.

➤ Concernant les postes de **recettes de fonctionnement**, quelques éléments à remarquer :

- Les recettes en provenance d'Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) étant figées (ou en baisse en cas de nouveaux transferts de charges comme ce fut le cas en 2016 pour le PLUiHD), les dotations d'État ayant fortement tendance à diminuer (elles ne représentent plus que 6% de nos recettes !), le maintien d'un bon niveau de recettes de fonctionnement passe nécessairement par l'augmentation du produit des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et sur le non-bâti).

SECTION D'INVESTISSEMENT - Compte Administratif 2016

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	294 580,75	RECETTES D'INVESTISSEMENT	715 733,40
Report déficits antérieurs	68 569,39	Emprunts	500 000,00
Immobilisations incorporelles	2 538,00	Subventions d'investissements	88 155,20
Immobilisations corporelles	88 766,21	FCTVA, Taxe d'Aménagement ⁽¹⁾	32 965,86
Immobilisations en cours	115 489,20	Autre immobilisations financières	8 418,00
Emprunts et dettes	17 385,25	Excédents de fonctionnement capitalisés ⁽²⁾	82 799,64
Opérations d'ordre	1 832,70	Opérations d'ordre (amortissements)	3 394,70

⁽¹⁾ FCTVA : 19 649,86 € Taxe d'aménagement : 13 316,00 €

⁽²⁾ Prélèvement définitif sur les excédents de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement (obligatoire) et le remboursement d'emprunt (facultatif mais décidé par le conseil municipal).

Commentaires sur la section d'investissement :

- **Principale dépense (TTC) en « Immobilisations incorporelles » :**
 - Licence pour le logiciel comptable de la mairie 2 538 €
- **Principales dépenses (TTC) en « Immobilisations corporelles » :**
 - Piste de circulation douce Le Bourg - Macé 45 272 €
 - Portes de la Mairie 12 507 €
 - Achat de terrains, frais de notaire et de géomètre 10 227 €
 - Tracteur-tondeuse 7 368 €
 - Décorations Noël + Éclairage public + Aménagement de sécurité sur voirie 5 025 €
 - Mise en conformité électrique des bâtiments communaux 3 027 €
 - Plantation arbres et arbustes 1 221 €
 - Diagnostic amiante de l'école avant travaux 1 212 €
 - Vitrites d'information municipale dans les hameaux 1 056 €
 - Matériel et maintenance informatique 888 €
 - Serrurerie 669 €
 - Chariot de ménage pour la Maternelle 294 €
- **Principales dépenses (TTC) en « Immobilisations en cours » :**
 - Extension et réhabilitation de l'école Maternelle (se poursuivent en 2017) 115 489 €
- La commune a contracté un emprunt de 500 000 € au taux de 0,90 % sur 15 ans auprès de la Banque Postale pour financer les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école.

Excédent de fonctionnement 2016 **419 846,67 €** (dont **299 310,22 €** de report de 2015)

Excédent d'investissement 2016 **421 152,65 €** (dont **- 68 569,39 €** de déficit de 2015)

2. Affectation du résultat de l'exercice 2016

Excédent cumulé de fonctionnement	419 846,67
Calcul du besoin de financement	
Excédent d'investissement	421 152,65
Solde des restes à réaliser	- 502 000,00
Besoin de financement en 2017	80 847,35

Il y a légalement obligation de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser (le remboursement de la dette est facultatif), par l'excédent de fonctionnement.
A la clôture de l'exercice 2016, le besoin de financement était de 80 847,35 €. Cette somme est donc prélevée sur les excédents de fonctionnement.

Conséquences pour le budget primitif 2017

Le solde excédentaire de fonctionnement de **338 999,32 €** (419 846,67 - 80 847,35) est reconduit comme recette de la section de fonctionnement.

Le financement du besoin de 80 799,64 € figure en recettes d'investissement à l'article 1068.

L'excédent d'investissement de 421 152,65 € est reporté en recettes d'investissement.

Dans quelle situation sont les finances communales ?

- La situation financière de la commune est bonne. Si l'exercice 2015 avait été marqué par une baisse importante de notre épargne et donc de notre capacité d'autofinancement, celles-ci ont retrouvé en 2016 un niveau satisfaisant.
- Concernant l'endettement, la commune a emprunté 500 000 € fin 2016 pour financer les travaux d'extension de l'école. Malgré cet emprunt important, le niveau de la dette par habitant (671 €) et la capacité de désendettement (4,5 ans) sont dans les moyennes départementales des communes de notre strate de population (500 à 1 999 habitants).
- Les recettes de fonctionnement, qui permettent à la commune de gérer son quotidien et de financer tout ou partie de ses investissements, sont toujours à surveiller. En effet, les trois principales sources qui les composent suivent des trajectoires variables :

- Les sommes reversées par Agglopolys n'augmentent pas. Si l'attribution de compensation (158 028 € en 2016) est une dépense obligatoire pour le budget de l'Agglo, la dotation de solidarité communautaire (16 558 € en 2016) est une dépense facultative. Elle reste donc une marge de manœuvre financière pour l'Agglo et ne doit pas être considérée comme une recette pérenne par la commune, mais comme une aide ponctuelle à l'investissement. L'attribution de compensation, si elle n'augmente pas, peut diminuer au gré des nouveaux transferts de compétences et donc de charges des communes vers Agglopolys. Elle a ainsi diminué de 1 500 € en 2016, il en sera de même pour les 9 prochaines années, pour le transfert de la compétence « Document d'urbanisme PLUi ».
- La DGF (dotation globale de fonctionnement) de l'État (63 320 € en 2013, 58 296 € en 2014, 44 992 € en 2015, 33 486 € en 2016) est en forte diminution. L'effort demandé par l'État aux collectivités impactent de manière importante et durable les budgets communaux et communautaires. **La DGF ne sera que de 23 439 € en 2017 !**
- Les **trois taxes locales** (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti) sont les **seules recettes dynamiques du budget communal**, c'est-à-dire les seules pour lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de fixer les taux. Le produit de ces taxes peut augmenter pour trois raisons :
 - La réévaluation tous les ans des bases de ces trois taxes par l'État (+0,40% en 2017) ;
 - L'augmentation des bases due aux nouvelles constructions et à certains reclassements de constructions anciennes proposés par la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
 - Le pouvoir de taux dont dispose le conseil municipal sur ces trois taxes (+ 2% pour 2017).

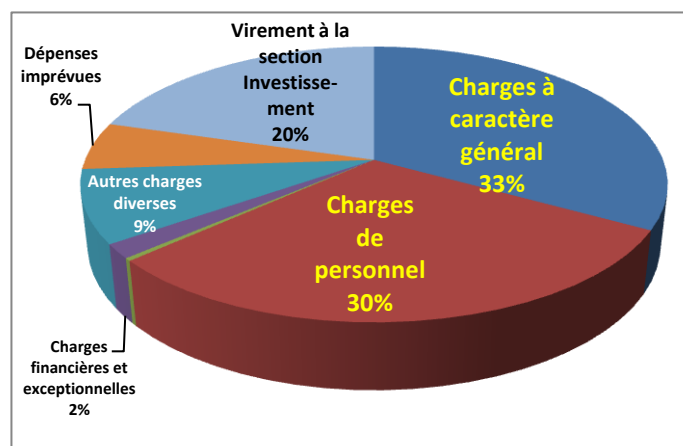
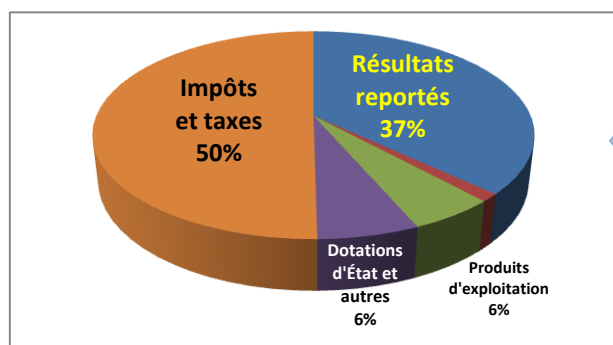
Depuis 2008, nous avons mené une politique d'augmentation des taux à la fois nécessaire, raisonnable et raisonnée. Nos taux étaient, et sont d'ailleurs toujours, en dessous de la moyenne départementale. Les conséquences sont importantes pour notre budget. Non seulement, les rentrées fiscales sont relativement faibles, comparativement à des communes de notre strate de population, mais en plus les dotations et subventions d'État et des autres collectivités sont impactées. Elles sont, en effet, pour la plupart, assises en partie sur le potentiel fiscal des communes. C'est-à-dire que le montant des subventions et dotations attribuées est minoré lorsque les taux d'impôts locaux pratiqués sont inférieurs à la moyenne et que la commune se prive donc délibérément de recettes fiscales locales qui n'ont pas à être compensées par l'État ou les autres collectivités.

3. Le budget primitif 2017

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	917 345 €
Charges à caractère général	302 542 €
Charges de personnel	278 051 €
Atténuation de produits (FPIC)	3 030 €
Autres charges diverses	78 387 €
Dépenses imprévues (réserves)	51 412 €
Charges financières et exceptionnelles	15 178 €
Virement à la section Investissement	187 483 €
Opérations d'ordre	1 262 €

Ce poste permet de diminuer le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.



RECETTES	917 345 €
Résultats reportés	338 999 €
Atténuations de charges	11 000 €
Produits de gestion courante	49 100 €
Dotations d'État et autres	57 447 €
Produits financiers et exceptionnels	10 €
Impôts et taxes ⁽¹⁾	460 789 €
(1) Dont trois taxes locales	261 177 €
et reversements d'Agglopolys	174 586 €

Le budget primitif 2017 de la section « Investissement » s'équilibre à 1 106 745,19 €

Principales dépenses d'investissements votées pour l'année 2017 :

• Extension et aménagement groupe scolaire (fin) + Aménagements divers	650 000 €
• Construction et aménagement des nouveaux ateliers communaux	276 000 €
• Remboursement de la dette	42 563 €
• Chauffage du restaurant scolaire	12 500 €
• Marches d'accès au parvis de l'église	10 000 €
• Enfouissement de réseaux de la rue des Cartes	10 000 €
• Isolation mairie et maison des associations	2 000 €

DERNIÈRES NOUVELLES !



L'armoire installée par Orange devant l'ancien Tousalon pour connecter les dionysiens à la fibre optique.

Notre commune très bientôt câblée !

Comme nous vous l'annoncions il y a tout juste un an dans ces mêmes colonnes, la fibre optique arrive à Saint-Denis-sur-Loire. Les travaux ont débuté fin 2016 et se poursuivent actuellement.

Les premiers foyers dionysiens devraient être raccordables dès septembre.

Inscrivez-vous sur le site d'Orange pour suivre étape par étape votre situation.

Les premiers à pouvoir bénéficier du très haut débit seront les foyers raccordés par les réseaux enterrés. Les abonnés raccordés en aérien devront probablement attendre début 2018 pour pouvoir multiplier leur débit Internet.

Nous rappelons également que le hameau des Mées devra patienter, le raccordement de Ménars au réseau fibre optique n'étant pas programmé par Orange avant 2019 voire 2020.

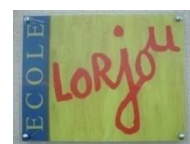
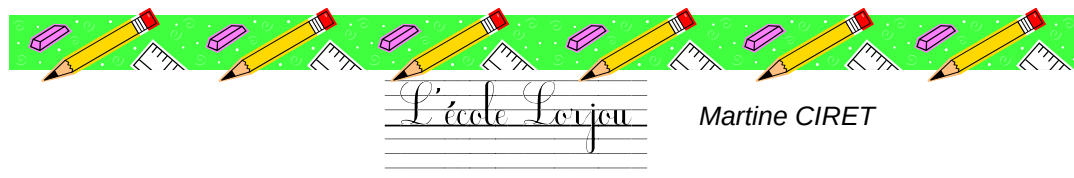
L'ancienne cabine téléphonique bientôt transformée en boîte à livres

La cabine téléphonique de la place Eugène Leroux a été désaffectée par Orange. Nous avons conventionné avec l'opérateur téléphonique pour qu'il la laisse à disposition de la Commune.

Prochainement, les employés l'adapteront donc pour en faire une « **boîte à livres** » à disposition des dionysiens. Autogérée par les habitants de la Commune, ceux-ci pourront à souhait venir y déposer et emprunter des livres, quels qu'ils soient, quel que soit leur état (neuf ou usagé, mais complet !).

Un devis a été sollicité auprès d'une artiste locale pour que la cabine soit décorée, attractive et agréable.

Nous vous tiendrons informés de la suite de ce projet.



Comme l'année précédente, des intervenants extérieurs ont animé les temps d'activités périscolaires sur l'ensemble du RPI (sports, judo, théâtre, anglais).

Une grande partie des TAP à Saint-Denis-sur-Loire a été organisée et animée par Céline et Catherine. Grâce à leur talent et à leur imagination, les enfants ont réalisé des décorations pour Noël, Pâques, et les plus beaux des cadeaux pour les fêtes des Papas et Mamans.

Pour carnaval, les enfants déguisés ont défilé et chanté dans les rues du village. Une joyeuse bataille de confettis et un goûter ont clôturé l'après-midi.

La fête de l'école a eu lieu le dimanche 25 juin à Ménars.

La rentrée scolaire aura lieu le mardi 5 septembre 2017. Nous accueillerons 146 enfants sur notre RPI (Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon) dont 49 à l'école Lorjou de Saint-Denis-sur-Loire.

Nous aurons le plaisir d'accueillir les enfants scolarisés dans notre commune dans des bâtiments entièrement rénovés et agrandis.

En attendant, nous vous souhaitons à tous d'excellentes vacances.



INFORMATION SÉCURITÉ

Nous rappelons aux parents (ou les en informons) que depuis le 22 mars le port du casque est OBLIGATOIRE pour les enfants de moins de 12 ans circulant à vélo.

Par ailleurs, nous nous inquiétons de voir des élèves de primaire venir à l'école à vélo (sans casque !) en empruntant des routes non sécurisées alors qu'il existe une piste aménagée qui relie Macé au Bourg.



CHORALE DE NOS ÉCOLES

Cette année encore, nous avons rendez-vous au Complexe Intergénérationnel de Fossé pour le concert des élèves de notre RPI.

Pour la troisième année, Émilie et les 150 enfants de nos trois écoles nous ont fait passer une excellente soirée.

Les enfants des trois écoles, Émilie au piano et les musiciens indiens assis au premier rang



Nos Maternelles



Durant l'année, Émilie a initié nos petits choristes à la musique indienne et, le jour du concert, des musiciens indiens accompagnaient les enfants avec leurs instruments en faisant participer la salle dans une ambiance chaleureuse.

Bravo Émilie, bravo les enfants, les centaines de spectateurs présents se sont régalés de la qualité de votre prestation. Rendez-vous l'année prochaine !



LUDOMOBILE

Contrairement aux années précédentes, la Ludomobile du CIAS ne s'arrêtera pas cet été dans notre commune.

En revanche, nous l'avons réservée pendant les **vacances de Toussaint**.

Dès à présent, reprenez la date du **MARDI 24 OCTOBRE 2017** sur vos agendas.

Rendez-vous à la Maison des associations. Animation libre et gratuite.

COMMISSION VOIRIE

PISTE CIRCULATION DOUCE

Les travaux touchent à leur fin avec la mise en place de bancs le long de la piste de circulation douce et aux abords du terrain multisports et du terrain de pétanque. Deux tables de pique-nique en béton seront installées dans le sous-bois. Il ne restera plus qu'à mettre en place les panneaux de signalisation « partage entre piétons et cyclistes ».

SÉCURISATION DU CARREFOUR DE VILLEFOLET

En raison d'une circulation trop importante et de vitesses excessives sur ce secteur, il est envisagé de mettre la portion de la rue de la Plaine entre ce carrefour et la ferme Daudin en sens unique. Pour laisser le libre accès à la ferme, la circulation sera maintenue à double sens entre la RD50 et le parking de la ferme mais interdite juste après la ferme, en direction de Villefolet (sauf pour les engins agricoles). Nous souhaitons limiter le volume de circulation, notamment les jours d'ouverture d'Emmaüs, sur cette route pas dimensionnée pour recevoir autant de véhicules.

Pour limiter la vitesse des véhicules qui remontent la rue de la plaine depuis le pont de chemin fer, un STOP sera mis en place à l'intersection de la rue de la Plaine et du chemin de l'Organdière, à l'entrée du hameau de Villefolet.

Ces nouvelles mesures doivent permettre de rendre ce carrefour moins dangereux, notamment pour les piétons et les cyclistes qui l'empruntent fréquemment.

Jean-Pierre MOREAU



Dalles destinées à recevoir les deux tables de pique-nique sous les acacias.



Que d'argent public dépensé uniquement pour limiter les effets de l'inconscience (pour rester poli !) de quelques automobilistes irresponsables !!!

SÉCURISATION DES CARREFOURS DES DÉPARTEMENTALES QUI TRAVERSENT LA COMMUNE

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher va investir près d'1,5 million d'euros pour sécuriser les trois carrefours sur les départementales dont il est propriétaire et gestionnaire :

- Un aménagement a été réalisé au carrefour « Emmaüs » sur la RD 2152 avec la réalisation d'un terreplein central en dur et trois « tourne à gauche » pour l'accès, au nord, aux rues du Château d'eau et de la Plaine, au sud, à la rue de la Loire et à l'est, à la zone des Sarrazinières. Cet aménagement permettra également de sécuriser la traversée des piétons puisqu'elle pourra dorénavant se faire en deux fois.
- La création d'un rond-point à l'intersection des RD 2152 et RD 140 (celle qui passe sur la voie de chemin de fer pour rejoindre RD 50, « route de Villerbon »).
- La création d'un rond-point à l'intersection des RD 140 et RD 50 (« route de Villerbon »). Ce carrefour très accidentogène sera ainsi totalement sécurisé.

Les travaux des giratoires sont prévu pour fin 2017 - début 2018.

Les pressions que les élus dionysiens font depuis de longues années auprès du CD 41 ont fini par payer. Nous ne pouvons que nous en satisfaire.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier le Conseil Départemental et, tout particulièrement nos deux conseillers départementaux, Marie-Hélène MILLET et Stéphane BAUDU, très actifs sur ce dossier.



Pour rester dans le même registre, nous nous faisons le relais de la municipalité de La Chaussée Saint-Victor pour vous informer que des travaux importants auront lieu dans cette commune pendant les vacances d'été, Route Nationale, avec la création d'un giratoire. La circulation sera très perturbée sur cet axe durant les travaux.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Dominique RICHOMME

L'été commence et les travaux d'extension et de restructuration de notre école communale arrivent à leur terme.



Préau couvert, nouvelle classe primaire (au fond) et bloc sanitaire (à droite)

Comme vous pouvez le constater les travaux extérieurs sont terminés. Les enrobés de la cour de récréation seront réalisés dans les prochaines semaines. Une première tranche de réhabilitation des locaux existants sera achevée début juillet. Il ne restera plus que les travaux des locaux laissés actuellement à la disposition



La nouvelle salle de motricité (salle de classe jusqu'à la rentrée 2018)

des élèves de maternelle (dortoir, salle de garderie et sanitaires) à rénover au mois de juillet. Après cela, les lieux pourront être réinvestis afin que les écoliers puissent faire leur rentrée des classes 2017-2018 dans des locaux clairs, agréables et fonctionnels. **Un samedi matin « portes ouvertes » sera organisée à l'école en septembre pour les dionysiens.**

Au restaurant scolaire, la nouvelle installation de chauffage est commencée. Les radiateurs et les canalisations sont posés. Prochainement la chaudière sera mise en place. Ce nouvel équipement sera opérationnel dès l'automne.

Le 20 juin, les travaux des nouveaux ateliers communaux de la rue des Boulonnières ont débuté. Le bâtiment en extension devrait être couvert début août. Dès le mois de septembre, les entreprises du second œuvre prendront la suite du chantier qui devraient s'achever avant la fin de l'année. Les ateliers de la rue Camille Favier pourront alors être transférés dans ces nouveaux locaux.

Après quelques semaines de pause pour attendre les beaux jours, les travaux de remise en état des parois extérieures du château d'eau ont repris mi-mai. Un premier tronçon d'échafaudage a été monté pour réaliser les réparations de la partie basse, la plus abîmée. Ensuite, le complément d'échafaudage permettra aux ouvriers de l'entreprise TRASO de restaurer les enduits et de peindre le château d'eau jusqu'à son sommet. Au cours de l'été nous pourrons redécouvrir cet ouvrage sous sa nouvelle parure.

Informations diverses et pratiques

PLAN CANICULE



Le 19 juin, le département de Loir-et-Cher a été placé pour la première fois en 2017 en vigilance orange CANICULE.

Vous êtes seul(e), vous peinez à vous déplacer... En cas d'intempéries (canicule en été, neige ou verglas en hiver), n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie (Tél : 02 54 78 68 66) afin de nous fournir vos coordonnées, les noms et n° de téléphone des personnes à contacter, le nom de votre médecin traitant... Vous pourrez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Trouvez en page suivante quelques informations pratiques sur les signaux d'alerte et les bons gestes.

Dans ces périodes difficiles pour tous, mais plus encore pour certaines personnes âgées et isolées, nous vous recommandons d'être attentifs à vos voisins « à risque ». Une visite, un coup de téléphone... pour prendre des nouvelles, ça fait toujours plaisir. La solidarité est l'affaire de tous !



SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Vous souhaitez aller en ville, à Leclerc, à Auchan, à Cora, à la gare SNCF... Vos ados veulent aller à l'Ag'l'eau, à Cap'Ciné... N'hésitez pas à utiliser le service **RÉSAGO**, transport à la demande d'Agglopolys.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine et de l'année et vous transporte de votre domicile vers 16 points d'arrêt différents. Ensuite, vous pouvez terminer votre déplacement en utilisant gratuitement la navette Centre-ville.

Vous pouvez ainsi vous déplacer pour 1,20 € par trajet.



Jeunes et moins jeunes, vous pouvez tous utiliser ce service en appelant le 09 693 693 41 ou en vous rendant sur le www.azalys-blois.fr.

Plaquette d'information disponible en Mairie. N'hésitez plus, prenez les transports en commun !

Agglopolys lutte contre le frelon asiatique

Depuis 2016, Agglopolys a mis en place des moyens de lutte contre le frelon asiatique. Il menace les colonies d'abeilles, sentinelles de l'environnement, et n'a pas de prédateur naturel sur notre territoire.

En conséquence, tout nid clairement identifié doit systématiquement être détruit. Les consignes vous sont données en page 17.



Le **Lieutenant Aurélien ROCHE**, Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mer, quitte le Loir-et-Cher pour prendre le commandement de la Brigade de Pontivy (56) avec le grade de Capitaine.

Lors de son pot de départ, nous l'avons vivement remercié pour la qualité de son travail, son sens des responsabilités et des rapports humains. Il est fondamental pour les élus municipaux et la population de pouvoir compter sur une Gendarmerie de proximité, présente, efficace et réactive.

Souhaitons, mais n'en doutons pas, que nous puissions entretenir les mêmes rapports de confiance avec son successeur.



PLAN CANICULE

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

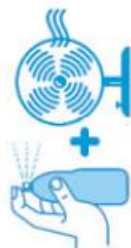


Fièvre > 38°C

Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15.**



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil
à mon médecin ou à mon pharmacien.



Attention au frelon asiatique

Agglopolys

lutte contre le frelon asiatique

Faites plutôt confiance à l'Agglo !

Destruction gratuite de vos nids de frelons

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

FAITES DETRUIRE VOS NIDS DE FRELONS ASIATIQUES AVEC L'APPLICATION GRATUITE "SAUVONS LES ABEILLES!"

Agglopolys INRA

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

Télécharger la plaquette complète sur saintdenissurloire.fr



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Nid de frelons asiatiques



CONCRETEMENT, COMMENT FAIRE ?

Vous avez repéré un nid de frelons asiatiques chez vous ?

- 1 Connectez-vous à l'application mobile «Sauvons les abeilles!» ou sur agglopolys.fr.
- 2 Consultez les pages de photographies, pour vous assurer qu'il s'agit bien de l'espèce en question.
- 3 Remplissez le formulaire.
- 4 Vous serez contacté par l'entreprise qui réalisera la destruction pour le compte d'Agglopolys, afin de convenir d'un rendez-vous.

Si vous repérez un nid de frelons asiatiques sur l'espace public, contactez votre mairie.

Vie Associative

Association
POur
Les
Loisirs
St Denis sur Loire



Afin de clôturer la saison 2016/2017, Apollos a rassemblé une trentaine de personnes autour d'un pique-nique de fin des activités et toute l'équipe vous souhaite un très bel été, ainsi que de **BONNES VACANCES**.

Nous vous donnons RDV début septembre pour notre Assemblée Générale



FETE DE LA NOUVELLE ANNEE

Le 8 janvier 2017 a eu lieu notre fête de la nouvelle année, 54 personnes sont venues partager la galette après une marche pour ceux qui le souhaitaient.



LE CONCERT



Pour la première fois cette année, nous avons organisé avec l'aide de FL Animation, un concert. Nos jeunes chanteurs ont pu faire découvrir leur talent, grâce à Franck et Laure que nous remercions. Billy, Amandine, Mélina, Emilie nous ont fait partager un bon moment de chanson

LE THEATRE

En mars, ont eu lieu nos représentations de théâtre. Nous proposons cette année une pièce de Jean-Paul Cantineau « Paris, c'est Fou », 11 acteurs ont montré leur talent lors de cette saison 2017.



Ci-dessus les gagnants de la **pétanque** du mois de mai. José a gagné une caméra sport, Jacques une plancha, Nathalie première femme et Amory premier jeune.

La guinguette s'est déroulée le 24 juin avec l'aide comme chaque année du Comité des Fêtes. L'animateur cette année était Franck. 126 personnes ont participé à cette édition 2017.

NOTRE BUREAU :

Présidente : Sylvie Menon
Vice-présidente : Sandra Holt
Trésorière : Monique Vigie du Cayla
Secrétaire : Joëlle Foucault
Secrétaire adjointe : Sylviane Coudriau
Membres actifs : Jacques Michel, Françoise Debourse, Marie-Ange Chesneau, Dominique Fougeroux, Monique Lelaie, Inès Méhault

Nouveau site internet pour Apollos, vous pouvez maintenant suivre notre actualité sur ce site lien ci-dessous, n'hésitez pas à nous contacter :

<https://foucjo.wixsite.com/apollos-st-denis>

et toujours notre boîte mail :

apollos.st.denis.sur.loire@gmail.com

ou notre Facebook

<https://www.facebook.com/Apollostdenisurloire/>

« COMITÉ DES FÊTES INFO »

Saint-Denis-sur-Loire 2017

Bilan à mi-année :

Notre Assemblée Générale du 28/04/2017 s'est achevée avec l'élection d'un nouveau bureau. Voir ci-dessous :

Président : Laurent CAVAREC
 Vice-président : Jean Claude MAZUR
 Trésorière : Marie Claude DELPIERRE
 Trésorière adjointe : Dominique CHAVANON
 Secrétaire : Jacques CHAVANON
 Secrétaire adjoint : Bruno LACH
 Commission de contrôle des bilans : Patrick MENON



Membres actifs :

Alain BOCQUEL, André CIRET, Jean-Paul BEAUDOT, Guy DELABOISSIERE, Jean-Pierre MOREAU, José POTIN, Gisèle FONTAINE, Marie-Hélène MOREAU



Randonnée pédestre du 4 juin 2017 : Environ 240 randonneurs pour parcourir les bords de Loire. Le ravitaillement équipé notamment par des gâteaux fabriqués par un **renfort bénévole (merci à elle)** a redonné un peu d'énergie pour finir le parcours sous soleil et température agréable. Merci à Bruno LACH, coordinateur de cette randonnée, le fléchage du parcours était parfaitement réussi. Ce fût une belle matinée.

Soirée Guinguette :

De mémoire, c'est en 1981 que fût créée la fête de la musique. Nous, depuis une dizaine d'année, nous organisons notre soirée Guinguette. Cette année le 24 juin, place Eugène Leroux, nous avons réuni 120 convives pour le dîner, puis quelques 200 danseurs ont pratiqué qui un Tango, qui un Madison ou un Rock jusqu'à 2h sur le parquet installé par les équipes du Comité des Fêtes et d'APOLLOS le matin même. Encore merci aux **renforts bénévoles** du lendemain matin pour leur aide musclée.



Concours photos sur le thème : « LA RUE ».

Les 23 et 24 Septembre 2017 à la salle des Associations.

3 prix principaux et 1 prix « spécial dionysien » attribués par un jury de photographes professionnels.

1 prix spécial « 10^{ème} anniversaire du concours » attribué par le bureau du Comité des Fêtes.

1 prix du public et 1 prix décerné par les élèves CM1 de l'école Lorjou.

Pour ces prix, de nombreux commerçants locaux se sont associés à notre manifestation.

Ce concours est ouvert à tous et se veut avant tout, et selon notre volonté, un moment de rencontres, d'échanges et de convivialité. Concours organisé par Jean Claude MAZUR, aidé par les membres du bureau.

Pour toute demande d'inscriptions :

Par courriel : comitedesfetes.stdenis@orange.fr ou par simple courrier adressé au 19 rue de la Loire 41 000 Saint-Denis-sur-Loire. Clôture des inscriptions le 2 septembre 2017.

A l'automne on fait aussi souvent le ménage, les rues de notre Bourg sont à votre disposition pour notre « **brocante-vidé grenier annuel** ». La date est déjà fixée « le troisième dimanche du mois d'octobre » comme tous les ans. Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter à la boîte suivante : comitedesfetesdsl41@gmail.com
 Surveillez vos boîtes aux lettres fin septembre pour les inscriptions

Informations pratiques



Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

Régulièrement, les employés communaux ou, par exemple le camion de collecte des ordures ménagères, ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiètement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste ou un piéton.

 En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public.



Interdiction de brûlage des déchets végétaux par les particuliers

 La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés localement sous forme de paillage ou de compost.

Il est depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux.

De fait, inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlages puisqu'elles sont désormais interdites !!!

 **Cette règle s'applique à toutes et tous.**

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



MAIRIE



Coordonnées de la Mairie

 19, rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
 02 54 78 68 66
 02 54 74 40 12
 contact@saintdenissurloire.fr
 www.saintdenissurloire.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie

- Lundi de 16h30 à 18h30
- Mardi **Fermé au public**
- Mercredi de 16h30 à 19h00
- Jeudi de 09h00 à 12h00
- Vendredi de 16h30 à 18h30
- Samedi * de 09h00 à 11h30

* Deux samedis par mois. Consultez le site Internet page Secrétariat ou l'affichage municipal.